

PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ

Pour mieux protéger ses adhérents, apréva leur fait bénéficier des services de la protection juridique santé.

Grâce à la protection juridique santé, l'adhérent peut faire appel à l'accompagnement de spécialistes pour tout problème juridique :

1) Information juridique et orientation dans les démarches

Une équipe de juristes répond par téléphone à toute demande d'ordre juridique relative au droit de la santé et son environnement ou en rapport avec le code de la Santé Publique ou avec le code de la Sécurité sociale. Elle oriente l'adhérent sur les démarches à effectuer.

2) Etude et validation juridique des projets de contrat (contrat de séjour en maison de retraite, contrat avec une aide à domicile...)

Des juristes assistent l'adhérent dans la lecture et la compréhension des contrats.

3) Gestion amiable et judiciaire des litiges

Des juristes analysent la situation, indiquent la stratégie à adopter et les décisions à prendre pour obtenir le meilleur résultat.

Voici quelques exemples de situations - dans les domaines garantis en cas de litige - pour lesquels l'adhérent peut faire appel à sa protection juridique santé :

► Recours médical :

Le dentiste casse un ustensile lors d'une intervention, endommageant considérablement votre dent...

► Prestations sociales :

A l'occasion d'une demande d'entente préalable, la Sécurité sociale refuse la prise en charge des soins d'orthodontie...

► Atteinte à l'intégrité physique ou morale :

L'adhérent est victime d'une agression et il est grièvement blessé et choqué...

► Consommation médicale :

L'adhérent loue un fauteuil roulant qui s'avère être défectueux et le loueur professionnel refuse de l'échanger ...

► Adaptation de l'habitat :

Pour des raisons de santé, l'adhérent a récemment fait réaménager l'accessibilité de sa baignoire par un professionnel et il n'est pas satisfait de la prestation...

► Bien Etre :

A l'occasion d'un séjour en thalassothérapie, l'adhérent est grièvement brûlé lors d'un soin...

► Participation à la vie associative :

L'adhérent apporte sa contribution à un repas organisé par votre association et un participant s'intoxique avec le plat qui a été préparé ...

